



ICSF

25 ans au service
de la pêche artisanale

N° 39 | Mars 2012 | ISSN 0973-1164

Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

Depuis maintenant plus de cent ans, la Journée internationale de la femme est célébrée le 8 mars. Au début, des travailleuses pauvres manifestaient ce jour-là dans la rue pour réclamer de meilleurs salaires. Au fil du temps, gouvernements, entreprises et institutions mondiales se sont mis aussi à marquer l'événement. Cette année, les Nations unies ont choisi pour thème officiel *Autonomiser les femmes rurales - Éradiquer la faim et la pauvreté*. C'est assurément un objectif important, dont pourraient tirer parti non seulement les femmes de la pêche mais aussi une majorité de femmes à travers le monde.

Dans la plupart des pays en développement, l'économie rurale repose sur le travail rémunéré ou non rémunéré des femmes. Celles-ci constituent globalement près de la moitié de la main-d'œuvre dans l'agriculture et la pêche artisanale, plus de la moitié dans les pêches intérieures. Dans les zones rurales, en plus de ce travail d'agricultrice, de pêcheuse ou de vendeuse de poissons, elles doivent souvent trouver aussi un quelconque emploi salarié pour pouvoir joindre les deux bouts. À elles également une part disproportionnée des responsabilités en matière de tâches ménagères, de soins aux enfants, aux malades, aux anciens. Chez les petits pêcheurs, le dénuement peut être si grand et si répandu que, pour faire face, les femmes sont obligées de cumuler de plus en plus d'heures de travail au détriment de leurs droits pourtant élémentaires : éducation, nutrition, santé, bien-être général. Il apparaît que les modes dominants du développement et de la gestion des pêches ne font qu'intensifier la vulnérabilité globale des femmes dans ce secteur.

Dans le secteur des pêches précisément, si l'on se donne comme objectif d'autonomiser les femmes et de mettre un terme à la faim et à la pauvreté, on devra impérativement prendre des engagements multiples, fermes et durables. Il faudra premièrement consolider les droits d'accès aux ressources naturelles qui font vivre ces femmes. Et pour cela, il faudra forcément contrôler, réglementer les forces qui affaiblissent les droits d'accès des communautés de pêche aux ressources halieutiques et aux espaces à terre qui constituent traditionnellement leur cadre de travail et de vie. Il faudra aussi nécessairement redistribuer de façon juste et équilibrée entre les deux sexes les droits de propriété ou d'usage sur la terre et autres actifs productifs. Deuxièmement, étant donné que les femmes en milieu rural recherchent souvent un emploi salarié pendant un certain nombre de semaines ou de mois afin d'accroître leur revenu, il faudra également agir pour améliorer les droits des travailleurs dans l'économie informelle. Troisièmement, étant donné que ces femmes assument les principales responsabilités de la gestion du ménage, il se trouve que l'absence de services essentiels et de soutien social accroît fortement leur vulnérabilité personnelle, celle des familles de pêcheurs, celle de l'économie rurale en général. Dans certains pays, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, les femmes de la pêche vont réclamer des programmes de sécurité sociale, d'assurance pour accidents du travail, une amélioration des mesures de soutien pour leur catégorie sociale.

Afin d'assurer une croissance économique inclusive et équitable, où les pauvres ne seront pas les victimes du modèle de développement libéral, il est indispensable que les gouvernements réglementent et en même temps consacrent de l'argent public à la sécurité sociale. C'est là un élément important de tout programme d'action pour la défense des droits des femmes. **M**



États-Unis	2
Quoi de neuf sur le web ?	3
Afrique du Sud	4
Profil	6
Inde	7
Dates	8
Chili	9
Déclaration	10
Q & R	11
Mama Yemaya.....	11
Yemaya Recommande.....	12

Exercer sa souveraineté sur la mer

C'est ce que fait la tribu Passamaquoddy alors que, partout dans le monde, les petits pêcheurs perdent leurs droits d'accès à la ressource face au gros capitaux

Paul Molyneux
(p.g.molyneux@gmail.com), ancien pêcheur, auteur de *The Doryman's Reflection : A Fisherman's Life*, Thunder's Mouth Press, 2005

Dans la bataille pour la ressource en Amérique du Nord, le triomphe de la technologie et du capital sur les droits des peuples autochtones et des groupes d'utilisateurs historiques a longtemps été considéré comme un progrès. Mais, en 1980, une décision juridique qui fera date a modifié le rapport de force entre une nation souveraine d'Américains autochtones et le Gouvernement des États-Unis. Un tribunal américain a en effet reconnu la légitimité de la plainte de la tribu Passamaquoddy qui revendiquait 2 millions d'acres dans l'État du Maine. La tribu a finalement accepté l'octroi de 150 000 acres de terre et une indemnisation de 12,5 millions de dollars. La terre est certainement importante pour les Passamaquoddy mais ceux-ci ont aussi un lien très fort avec la mer : *Passamaquoddy* veut dire *Ceux qui pêchent la goberge à la lance*. Si les responsables tribaux acceptaient de tenir compte des lois et règlements de l'État du Maine à terre, ils refusaient d'abandonner leurs droits de pêche en mer. Ce droit souverain sur les ressources marines permet aujourd'hui à certains d'entre eux (Fred Moore III, conseiller tribal, Vera Francis, responsable du plan tribal) de réaffirmer le recours ancestral de ce peuple à la mer.

Au début de cette année 2012, après y avoir sérieusement réfléchi pendant plusieurs années, les conseils tribaux réunis ont autorisé Fred Moore à codifier les valeurs tribales dans un plan

global de gestion des pêches visant à promouvoir des technologies appropriées, une généreuse attribution de droits d'accès et une répartition équitable des bénéfices générés par les pêcheries. « C'est une façon de développer l'économie traditionnelle via des activités traditionnelles », dit Vera Francis.

Fred Moore a donc rédigé un plan ambitieux qui réaffirme les droits de pêche de sa tribu jusqu'à 200 milles au large et sur plus de 350 milles de côtes américaines et canadiennes : en tout plus de 35 000 milles carrés d'espace océanique. Vera, qui avait été l'une des premières à penser à un plan et à une charte pour la zone de pêche, a récemment été choisie comme membre de la commission tribale chargée de la pêche.

« Ces courants là nous racontent l'histoire de notre relation avec la mer », commente Vera en désignant les tourbillons sur la carte où les noyaux chauds du Golfe du Maine se mêlent au courant glacé du Labrador. L'étendue et la complexité des relations réciproques entre océanographie, conditions atmosphériques, biologie et une multitude d'autres facteurs ont constitué le cadre de l'histoire plusieurs fois millénaire des Passamaquoddy dans ces contrées.

Fred Moore rétablit la présence des Passamaquoddy au large en pêchant homards, pétoncles, poissons, crabes des neiges et mammifères marins, et en incitant d'autres membres de la tribu à le suivre. De son côté, Vera est convaincue que la tribu doit s'impliquer dans la pêche de façon plus engagée. « Bien que la plupart des gens de la tribu ne soient pas pour le moment au courant de ce plan, une fois qu'il aura été peaufiné et qu'il représentera vraiment la gestion de pêcheries possédées et contrôlées par les Passamaquoddy, ils comprendront toute son importance ». Le plan sera en conséquence examiné de près par l'ensemble de la tribu. « Nos pêcheurs, dit Vera, sont en train de dire au reste du monde que nous sommes toujours là, que notre culture est maritime, qu'elle n'existe pas dans la solitude : il y a ici toute une communauté qui nous soutient. Vera est persuadée que ce plan de gestion permettra de donner une nouvelle dynamique aux modes traditionnels de production et de propriété. Elle donne un exemple : « J'aime la nourriture qui m'a fait grandir et je sais combien elle est essentielle pour nous rappeler ce que nous sommes. Nous prélevons certains poissons à certains moments ; nous les mangeons quand c'est vraiment le bon moment de les consommer ». Vera fait ainsi allusion à des modes de production durable qui ont pris forme au cours des millénaires, à une vision des choses qui est incorporée dans le plan de gestion des pêches et autorise pour celles-ci et

VERA FRANCIS



Vera Francis a été la première à penser à un plan et à une charte pour la zone de pêche afin de donner une nouvelle dynamique aux activités traditionnelles

les Passamaquoddy un avenir viable tout au long du XXIème siècle.

Vera fait remarquer que le plan est l'affaire de toute la tribu et pas seulement de ceux qui vont en mer. « Nous devons garder cette chose ouverte et transparente. Compte tenu de l'importance des pêcheries Passamaquoddy, il faudra peut-être à ce sujet un référendum, précédé par des auditions communautaires publiques, avec des appels à participer largement. Du fait de la signification, de l'importance de ce plan, il faut de la rigueur dès le début ».

Au cœur de ce plan, il y a la conception que les Passamaquoddy ont de leurs droits et devoirs souverains. « La souveraineté n'est pas faite d'insouciance, dit Vera ; elle est respectueuse. Nous ne pouvons pas prétendre à un pays à nous sans respecter le droit à la même chose pour les poissons aussi. Il faut donc protéger leurs frayères et alevinières traditionnelles ». Vera donne comme contre-exemple la demande exprimée par des pêcheurs plaisanciers visant à obtenir des autorités du Maine le blocage des gaspareaux (*Alosa pseudoharengus*) qui remontent de la mer vers de nombreux lacs du bassin hydrologique de la rivière de Sainte-Croix dans le Maine; cela sous prétexte que le gaspareau mange les oeufs du bar qui est très prisé des pêcheurs à la ligne. « Le gaspareau a aussi le droit de rentrer chez lui », commente Vera.

La détermination des Passamaquoddy à protéger leur base de ressource s'étend aux diverses activités qui vont des bassins versants jusqu'à la haute mer. Vera ajoute qu'il faudra peut-être lancer des procédures judiciaires contre les pollueurs et des pratiques de pêche destructrices. « Nous veillerons aussi sur le

large, en essayant de protéger les droits des poissons pour qu'ils conservent leurs frayères, leurs alevinières, leurs aires d'alimentation ». Le plan annonce d'ores et déjà sa compétence sur la pêcherie de pétoncles du Maine. « Par défaut, le plan rejette la gestion des autorités de cet État sur cette ressource parce qu'elles ont catégoriquement échoué dans leur devoir de garder en bon état durable la pêcherie de pétoncle de la baie de Cobscook », affirme Vera, qui note cependant que la tribu ne dispose pas des capacités nécessaires pour mettre en œuvre tout ce plan. Les 4 000 membres de la tribu vivent dans deux réserves : Pleasant Point sur la côte et Indian Township à 30 milles dans les terres. À Pleasant Point, les infrastructures se limitent à un quai saisonnier et à un port exposé. Et quand les vieux pêcheurs s'en vont, les plus jeunes perdent une précieuse source de savoirs acquis à la dure. Et la tribu ne dispose pas de beaucoup de bateaux pouvant opérer en sécurité dans les vastes espaces envisagés. « Il est certain qu'il nous faudra des bateaux, que nos pêcheurs auront besoin d'une formation », note Vera qui reste cependant attachée à son idée. « Grâce au développement de ses pêcheries, la tribu pourrait rester proche de sa culture maritime, consciente de son rôle de protection à l'égard de ce qui nous a fait vivre jusqu'à présent ».

Alors que les auteurs des destructions passées préconisent maintenant la privatisation et la concentration des droits d'accès aux ressources qui subsistent, la tribu Passamaquoddy fait une entrée inattendue sur scène. En faisant appel aux moyens juridiques émanant de traités séculaires qui reconnaissent à la tribu le droit fondamental de conserver ses modes de vie, les Passamaquoddy

Les Passamaquoddy affichent un paradigme entièrement nouveau pour une gestion des pêcheries fondée sur un passé de pêche durable enraciné dans la notion de respect. Et ils définissent des règles de conservation avant de passer à l'exploitation de la ressource.

Quoi de neuf sur le web ?




Système onusien : oeuvrer ensemble à l'autonomisation des femmes

Les femmes rurales, qui sont des agents actifs du changement économique et social et de la protection de l'environnement, restent à bien des égards handicapées dans leurs rôles d'agricultrice, de productrice, d'investisseuse, de donneuse de soins, de consommatrice. Elles tiennent une place essentielle pour nourrir leur famille et s'occuper de ses membres, mais continuent à faire face à de sérieuses difficultés dues à des stéréotypes sexistes, à une discrimination qui les privent de l'accès équitable aux opportunités, aux ressources, aux biens et services.

La 10ème session du Réseau inter-institutions des Nations unies pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) a constitué un Groupe de travail d'un an pour fournir une orientation stratégique et des conseils aux processus et organismes onusiens concernés par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le

développement (OMD), avec une attention particulière pour les femmes rurales. Coordonné par la FAO, le FIDA et le PAM, ce Groupe de travail contribue à la préparation du thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme 2012. Il fournira également des données à la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) et pour les Objectifs du développement durable, pour le Sommet sur les OMD de 2015. Il contribuera également à définir de nouveaux objectifs mondiaux post 2015 qui prendront en considération la situation des femmes dans les zones rurales.

Le site Internet regroupe l'information relative à ce Groupe de travail et à son mandat. On y trouve des notes d'information sur les femmes rurales et les OMD, sur les activités du système onusien relatives à la Journée internationale de la femme (déclarations, événements, ressources...). 

affichent un paradigme entièrement nouveau pour une gestion des pêcheries fondée sur un passé de pêche durable enraciné dans la notion de respect.

On ne sait pas dans quelle mesure ce plan pourra être concrétisé. Il a déjà porté des fruits, en ce sens qu'il a donné à de nombreux pêcheurs marginalisés l'espoir de récupérer l'accès perdu à des pêcheries du fait de leur privatisation.

En accédant aux ressources marines, en veillant sur elles, la tribu pourrait bien reconstituer

les stocks épuisés, les écosystèmes dévastés et finalement ramener la richesse générée par des pêcheries en bonne santé chez ceux qui, au fil des temps, ont vécu le plus longtemps de ces ressources. Pour les Passamaquoddy, pêcheurie en bon état va avec bonne santé culturelle et physique ; et c'est foncièrement la même chose pour toute l'Humanité : nous ne pouvons établir une société saine si les océans (et les écosystèmes terrestres à côté) ne sont pas en bon état et florissants. ❏

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Faire face courageusement au changement

Chez les femmes de la pêche de ce pays, de solides militantes vont de l'avant pour affronter les difficultés

Michelle Joshua
(michelle@masifundise.org.za) du Masifundise Development Trust
Remerciements à
Rosie Shoshola et Sarah Niemand

Au cours de la décennie écoulée, les femmes des communautés de pêche de l'Afrique du Sud ont été confrontées à de multiples et sérieuses difficultés. La finalisation de l'attribution des Droits à long terme en 2005 a exclu de nombreux pêcheurs et plongé beaucoup de familles dans le dénuement. Les femmes ont été obligées de trouver d'autres moyens pour faire bouillir la marmite. Il fallait bien donner à manger aux enfants et, lorsque le mari ou le partenaire était en colère et découragé, il fallait être là pour reconforter et soutenir. Avec l'augmentation de la consommation d'alcool et de drogue, des femmes ont été victimes de violences domestiques. C'était ainsi en Afrique du Sud lorsque des femmes de la pêche ont pris des responsabilités pour militer contre les changements législatifs et politiques qui mettaient en danger leurs moyens de subsistance traditionnels.

MASIFUNDISE DEVELOPMENT TRUST



Rosie Shoshola dit que les femmes prennent conscience de la nécessité de se rassembler, que beaucoup d'entre elles deviennent membres actives de Coastal Link

Voici un bref aperçu biographique qui décrit le vécu de deux de ces responsables - Sarah Niemand et Rosie Shoshola - et ce qu'elles ont fait pour obtenir un appui communautaire et défendre le mode de vie qui les nourrit et les soutient en même temps que tous leurs êtres chers. Elles disent que les femmes prennent conscience de la nécessité de se rassembler et de lutter pour que ça change, que beaucoup d'entre elles deviennent membres actives de l'organisation Coastal Link. Elles disent aussi que les femmes se trouvent confrontées à un nouveau défi : le changement climatique et ses dangers, et comment faire pour se protéger.

Sarah Niemand est née à Buffeljagsbaai, petite communauté de pêche située à environ 150 km de Cape Town. Il est avéré que sa famille pratiquait la récolte d'algues brunes et la pêche depuis quatre générations. Cette communauté a été fondée au début des années 1930 par Johannes Swam, auparavant ouvrier agricole, et sa femme Sofia. Arrivés en 1933, ils vivent dans une cabane de fortune pendant plusieurs années. En 1939, Swam a pu récupérer suffisamment de bois à la suite du naufrage du cargo yougoslave *Avala* qui s'était échoué à Quoin Point près de Buffeljagsbaai. C'est ainsi qu'il a construit une petite maison de bois, en utilisant comme seuls outils un marteau, une scie et un rabot, avec du chaume pour le toit et du brai pour jointoyer les planches. La mer lui a apporté d'autres trésors, du bois d'épave aussi qui lui a permis de construire son premier canot, avec lequel il a commencé à pêcher pour son compte. Au fil des années, plus de vingt maisons en bois se sont construites, toutes à partir d'épaves. Certaines sont toujours là à Buffeljagsbaai, mais celle de Swam a malheureusement été démolie l'année dernière.

Une section de Coastal Links a été constituée à Buffeljagsbaai en 2006 après qu'une personne de la communauté eut entendu parler des activités de cette association le long de la côte. Bientôt Coastal Links apprenait que beaucoup

de pêcheurs avaient échoué dans leur demande de droits à long terme. Pour s'occuper de cela et d'autres questions, des représentants de Buffeljagsbaai ont commencé à participer à des ateliers et des manifestations de rue, ont assumé des responsabilités au sein de l'organisation, puis ont siégé au conseil d'administration de Masifundise. Malgré ces développements positifs, il est cependant évident que la communauté de Buffeljagsbaai est en danger. En 2004, elle a connu un mini-tsunami : l'eau a atteint les maisons qui ont été inondées, et dans certaines des meubles ont été emportés. L'année suivante, la même chose s'est produite ; et d'autres changements sont visibles. Les pêcheurs ont, par exemple, vu des espèces étrangères dans leur secteur. Mais il y a pire : la compagnie de distribution d'électricité Eskom et le gouvernement sud-africain ont retenu le site de Bantamsklip sur la côte d'Overberg du Cap occidental pour y établir une centrale nucléaire. Les pêcheurs craignent qu'une telle installation à seulement trois kilomètres de Buffeljagsbaai aura un impact négatif incalculable sur les communautés côtières de la région d'Overberg.

Malgré tout, les femmes de Buffeljagsbaai ne sont pas d'humeur à abandonner. Sarah Niemand, qui est actuellement la responsable communautaire de Coastal Links, est bien décidée à faire classer Buffeljagsbaai comme localité de pêcheurs traditionnels. Proposée pour le titre de Femme de l'année du district d'Overstrand en 2010, Sarah avait eu un rôle essentiel dans les actions de lobbying visant à faire bénéficier les pêcheurs de Buffeljagsbaai de la décision du Tribunal de l'équité de 2007 qui reconnaît les droits des petits pêcheurs de l'Afrique du Sud. Actuellement environ 1 500 d'entre eux bénéficient des Mesures de soutien provisoires. Pour faire en sorte que davantage de membres de la communauté parviennent à gagner leur vie convenablement, les femmes ont également lancé un Groupe féminin dans Coastal Links. Avec l'aide du Département de la santé d'Overberg, elles ont pu trouver des formations en peinture sur tissu, en mosaïque et autres pratiques artisanales. Certains de ces produits sont vendus à la Maison de la plage d'Hermanus, qui est une destination touristique très fréquentée, et dans plusieurs marchés locaux. Le groupe achète aussi des permis pour récolter des *alikeukels* (bigorneaux géants). Lorsqu'il est impossible d'aller en mer à cause des conditions atmosphériques, les femmes ramassent, mettent en sauce piquante ou hachent ces sortes de gros escargots pour confectionner des *likeukel frikkadels* (fricadelles), qu'elles proposent aux touristes sur des petits pains maison. Cela a permis à de nombreuses familles de tenir le coup dans des moments difficiles.

Lamberts Bay est une autre petite communauté de pêche située à 260 km au nord de Cape Town. L'endroit était bien connu pour

ses produits de la mer bien frais, et qualifié de *La Mecque de la langouste sur la côte ouest*. Le premier atelier de conditionnement de langouste du lieu a été ouvert par un certain M. Lindström en 1918. Lamberts Bay a compté jusqu'à 7 000 pêcheurs, ce qui en faisait véritablement une localité de pêche. Il y avait une église tout près de la mer. Mais lorsque la loi d'apartheid sur les zones réservées est entrée en vigueur au cours des années 1950, les non-Blancs ont été obligés de quitter leur domicile sur le littoral pour s'établir plus loin dans les terres. Cela (à quoi allait s'ajouter la fermeture de l'usine de poissons en 1966) a profondément déstabilisé la communauté de pêche et plongé les familles dans le besoin. Un pêcheur raconte : « Lorsque l'usine a fermé, la ville a perdu une bonne partie de son caractère. Nous étions habitués à l'odeur du poisson, surtout dans l'atelier où certains poissons de ligne servaient à faire des farines ; nous disions que c'était l'odeur de notre argent ». Maintenant Lamberts Bay est devenu une destination touristique ; et l'usine de poissons est devenue une usine à pommes de terre. Son Île aux oiseaux, reliée à la terre ferme par une digue, est mondialement connue. Elle abrite une abondance d'oiseaux de mer (fous du Cap notamment) qui viennent là se reproduire, plus des otaries.

Environ 300 personnes essaient encore de vivre là de la mer, parmi lesquelles Rosie Shoshola. Née à Lamberts Bay, pêchant depuis qu'elle était jeune fille, elle est l'une des rares femmes de la région à posséder un bateau. La plupart des pêcheurs de l'endroit opèrent tout près de la côte ou à faible distance avec des petits canots et des méthodes de capture traditionnelles (lignes à main pour le poisson, filets tournants pour la langouste). De nombreuses menaces pèsent aujourd'hui sur cette communauté. Le chômage était le principal problème, mais maintenant même ceux qui ont officiellement accès à la mer estiment qu'ils sont aussi au chômage parce que cet accès est sérieusement limité par des changements environnementaux. Dans les discussions portant sur les rapides évolutions en cours, Rosie exprime sa profonde inquiétude quant à la diminution des jours de mer. Elle dit que des tempêtes inattendues font des morts parmi les pêcheurs. Le plus émouvant est ce qu'elle dit à propos de l'impact psychologique de ces choses. Rosie aime profondément la mer, avec laquelle elle a comme une relation spirituelle car elle détourne son esprit des tracas, de l'anxiété et la tourne vers son Créateur, libère son esprit. Bon nombre de pêcheurs avaient dans un passé récent cherché de nouveaux moyens de subsistance, mettant en commun de l'argent pour faire des affaires avec la pomme de terre ; d'autres vivaient d'aide publique ou de petits boulots. Rosie est toujours à la recherche d'une alternative pour soigner son esprit endolori.

Comme beaucoup d'autres, Sarah et Rosie craignent que bientôt la mer ne sera plus capable

Les femmes pensent que, avec une bonne compréhension de l'environnement et les données qu'ils ont rassemblées eux-mêmes, les pêcheurs seront plus capables de discuter avec les scientifiques et autres experts.

de leur fournir le nécessaire comme auparavant, qu'elles seront finalement obligées d'abandonner, de chercher un autre moyen de vivre. Et elles se demandent si les plus âgés de la communauté surmonteront ce déracinement, cette rupture avec leur riche tradition. Elles s'inquiètent aussi du taux élevé d'abandons scolaires : dans certaines communautés, des enfants de 11-12 ans quittent l'école. Elles disent que la faim pousse des enfants vers la délinquance. Elles ont peur également que la surpêche pratiquée par les grosses sociétés finira par épuiser complètement la ressource.

Malgré tout, elles gardent espoir. Comme d'autres femmes de leurs communautés, Sarah et Rosie pensent que, avec une bonne compréhension de l'environnement et les données qu'ils ont rassemblées eux-mêmes, les

pêcheurs seront plus capables de discuter avec les scientifiques et autres experts. Élévation du niveau de l'eau, modification de sa température, mer agitée plus fréquente, apparition d'espèces étrangères, diminution des jours de mer..., autant d'évolutions qui mettent à mal les moyens de subsistance et les conditions de vie. Mais Sarah et Rosie espèrent bien que la nouvelle politique des pêches artisanales tiendra compte de leurs répercussions et introduira une certaine souplesse concernant les temps de pêche et les espèces qu'on pourra prélever.

Les pêcheurs de Buffeljagsbaai et de Lamberts Bay devront évidemment s'adapter aux évolutions rapides qui bousculent leur vie. Et quand les événements se dresseront contre eux, il est évident aussi qu'ils compteront beaucoup, une fois de plus, sur des femmes comme Sarah et Rosie. ❏

Nalia Fedrix, 53 ans, a quitté son travail d'infirmière professionnelle pour retourner dans son village de pêcheurs au Nicaragua et faire ce qu'elle aimait le plus : pêcher...

Infirmière diplômée et pêcheuse, voilà une combinaison inhabituelle, mais qui décrit tout à fait le personnage. « J'ai hérité de mes parents l'art de la pêche. J'ai l'impression d'avoir pêché depuis ma naissance. Aussi loin que je me souviens, j'ai pêché ! »

Née dans un village de pêcheurs de la municipalité de Puerto Cabezas de la Raan,

Nalia n'a pas continué à pêcher pour gagner sa vie ; elle a suivi une formation d'infirmière et est partie en ville travailler. Mais la mer lui manquait et les vagues semblaient tirer sur son cœur et lui dire de revenir. « J'ai toujours pensé à retourner dans mon lieu d'origine pour faire le métier de pêcheuse ». Et c'est ce qu'elle a fait.

Elle n'a jamais regretté son passé et est fière d'avoir élevé sa famille grâce à cette seule activité. Ses enfants aussi ont centré leur vie sur la pêche. « Pour moi, la mer et la pêche ça compte beaucoup : je suis fière d'être une fille de la côte. La pêche a fait vivre ma famille et m'a permis de donner une instruction à mes enfants, alors que je suis une mère célibataire. La pêche c'est un bon métier. On y apprend à faire bon usage du temps et des ressources que vous lui consacrez, à ne pas gaspiller ».

Cette vie n'a pas été sans moments difficiles. Nalia se souvient du jour où elle était en mer avec un ami : « Soudain un requin de 3-4,5 m passe à côté... Le nom de mon *panga* (bateau) est *Requin* : mon ami venait de me demander pourquoi donc avoir donné un tel nom à mon bateau ; et juste à ce moment-là le bateau s'est retourné. C'était terrible : nous avons passé trois heures dans l'eau avant de pouvoir regagner le rivage à la nage ».

Les gens du village pensaient que Nadia n'oserait plus retourner en mer après une telle expérience. « Mais, dit-elle, si je ne vais pas en mer, je me sens mal. Je suis sûre que c'est le Bon Dieu qui nous a protégés du requin ce jour-là ». ❏

PROFIL

Nalia Fedrix : fière d'être née sur la Côte

Elle quitte son métier d'infirmière diplômée pour la pêche

Vivienne Solis
(vsolis@coopsolidar.org) de CoopeSolidar, Costa Rica

Nalia a commencé à aller à la pêche dès qu'elle s'est mise à marcher.

« Nous allions jouer à la plage, et c'est là que mon père a commencé à nous montrer comment prendre du poisson : *Jalar chinchorro* (Tire sur le filet). Elle se souvient que, pêchant vers l'âge de 14 ans avec des camarades, la mer était pleine de poissons : « À l'époque, nous distribuions tout ce que nous prenions. Nous pêchions pour nous amuser. Le poisson était alors très bon marché, mais par la suite les prix ont commencé à monter sérieusement. Le *robale* (snook) coûtait seulement 5 centimes (0,0021 dollar) ; maintenant c'est 14 córdobas (0,6 dollar).

Le système du *Padu*

L'épuisement de la ressource dans la région du lac Pulicat déstabilise le système traditionnel de gestion des pêcheries et soulève des questions fondamentales d'équité entre hommes et femmes

Ramya Rajagopalan
(icsf@icsf.net),
Consultante au
Collectif international
d'appui à la pêche
artisanale

Le lac Pulicat, situé sur le littoral de l'Andhra Pradesh et du Tamil Nadu, est la deuxième plus grande lagune d'eau saumâtre de l'Inde, derrière le lac Chilika. C'est un lieu de pêche important, surtout pour la crevette et le mullet. On dénombre actuellement dans ce secteur une cinquantaine de villages qui opèrent avec des filets fixes (*suthu valai*) uniquement pour la crevette et des filets traînants (*badi valai*) en forme de sennes de plage pour toutes espèces de poissons. Les Pattanavar constituent la principale communauté de pêche du lieu. Et depuis quelques années, un certain nombre de *dalits* (traditionnellement classés au bas de l'échelle des castes) se sont mis à pêcher près de l'embouchure du lac.

Les communautés du Pulicat pratiquent le système du *padu* qui est une méthode traditionnelle d'attribution des permis d'accès aux lieux de pêche pour les personnes éligibles. Elle vient de la communauté Pattanavar majoritaire mais est maintenant pratiquée par des gens d'autres communautés de la région également. Le mot *padu* signifie *site de pêche*. Il s'agit là d'une méthode de gestion spatio-

temporelle, les pêcheurs étant autorisés à se rendre par rotation sur des sites bien spécifiés. Tous les pêcheurs éligibles peuvent ainsi accéder le moment venu à l'ensemble de ces zones.

Le système repose sur une institution traditionnelle patriarcale au sein du village, le *talaekettu*. Chaque homme âgé de plus de 18 ans et appartenant à la communauté Pattanavar peut en devenir membre et accéder ainsi aux lieux de pêche, avec l'assentiment des anciens du village. Le *talaekettu* décide en matière d'affaires de pêche mais également de conflits et litiges entre villageois.

Du fait de l'augmentation de la demande pour la crevette depuis les années 1980 et du nombre croissant de nouveaux entrants potentiels dans la région, ce système traditionnel est maintenant sous pression. Par ailleurs, les lieux de pêche sont touchés par les effluents polluants provenant d'industries localisées aux alentours de la zone portuaire d'Ennore qui est proche. Certaines espèces ont en fait complètement disparu du lac. Au fil des années, il a donc fallu diminuer graduellement le nombre de jours de pêche autorisés pour chaque pêcheur. Actuellement, on en est à deux jours par semaine pour ceux qui travaillent avec un *suthu valai* et un jour seulement pour ceux qui ont un *badi valai*. Auparavant le système du *padu* suffisait à pourvoir aux besoins des pêcheurs qui n'avaient alors pas besoin de chercher un autre moyen de subsistance. Ils opéraient dans le secteur prescrit aux jours fixés, et ils ne pouvaient s'abstenir sans bonne raison. Mais la pression croissante sur la ressource a fait que les règles ne sont plus les mêmes : un pêcheur peut désormais quitter le village pendant une année pour chercher d'autres moyens de vivre, à condition de se diversifier en dehors des activités de pêche durant cette période.

Le système du *padu* est pratiqué depuis des générations mais n'a pourtant jamais été officiellement reconnu par le Gouvernement du Tamil Nadu, l'un des deux États qui ont juridiction sur ce lac. Ces communautés ne participent pas non plus au mécanisme d'attribution des permis de la Direction des pêches concernée. Leurs droits traditionnels n'ont donc pas de réelle valeur juridique.

Il y a deux façons de voir ce mode de gestion traditionnelle de la ressource. Rajasekharan, l'un des leaders des pêcheurs de la région, dit ceci : « Le système du *padu* assure une vie harmonieuse et non conflictuelle pour tous au sein du village

RAMYA RAJAGOPALAN/ICSF



Vendeuses de poissons au bord du lac Pulicat, Inde. Comme elles ne sont pas membres du *talaekettu*, elles ne disposent pas de droits de pêche

Des systèmes traditionnels de gestion communautaire de la ressource, même lorsqu'ils prétendent à son utilisation équitable, peuvent véhiculer des préjugés sexistes.

car il maintient une répartition équitable des lieux de pêche quelle que soit l'habileté du pêcheur. On peut dire aussi que c'est une bonne initiative de gestion de la ressource ». Il ajoute que, bien que le nombre de villages de pêcheurs soit passé de trois à vingt-quatre, le système du *padu* s'est étendu pour intégrer les nouveaux villages, chacun définissant son propre *padu*. Les gens sont ainsi parvenus à éviter les conflits sur l'utilisation de la ressource.

Des propos de Sarojini qui pêche dans ce lac, il ressort cependant une image très différente. « Dans ces villages, les femmes ne sont pas membres d'un *talaekattu* : elles n'ont donc pas le droit de prélever du poisson dans le système du *padu*. La plupart d'entre elles vendent et sèchent la production de leur mari. Dans une famille où il n'y a pas d'enfant mâle, les droits de *padu* retournent automatiquement dans le système si le pêcheur meurt ; car ni la femme ni la fille ne peuvent y prétendre. Quand une femme est chef de famille, elle ne peut même pas embaucher quelqu'un pour exploiter bateau et engin de capture. Le plus souvent ce matériel est vendu ». Sarojini explique que ce système est discriminatoire à l'égard des femmes même sur des droits qui ne concernent pas la pêche. « En matière d'eau potable, le village procède à sa répartition par cour, chaque membre du *talaekattu* recevant un certain nombre de pots. Les familles où il n'y a pas d'homme (et qui ne sont donc pas dans ce système) ne peuvent

prétendre à une part équitable d'eau potable. Le système est également discriminatoire quand il s'agit de distribuer des aides publiques disponibles en temps de catastrophe naturelle. La famille dont le chef est une femme ne recevra quelque chose qu'une fois servies toutes les autres, et c'est le *chettiyar* (chef de village) et d'autres anciens qui décident. Ce type de famille n'a aucun droit sur la terre, sauf si c'était un bien du mari. Elle ne peut acquérir un nouveau bien dans le village, elle ne peut vendre un bien existant de façon équitable. Ce sont les anciens qui décideront du prix et du bénéficiaire de la vente ».

Nous voyons donc que des systèmes traditionnels de gestion communautaire de la ressource, même lorsqu'ils prétendent à son utilisation équitable, peuvent véhiculer des préjugés sexistes. Ceci dit, en même temps que l'état de la ressource oblige le système à évoluer, les femmes aussi commencent à trouver des moyens pour revendiquer leurs droits. Sarojini explique : « Auparavant, une famille dont le chef était une femme ne pouvait avoir accès aux fonds villageois. Maintenant, avec la constitution de groupes d'entraide, les femmes se manifestent et discutent de certains de leurs problèmes. Elles commencent à prendre part à des activités locales. Avant elles n'avaient pas le droit de travailler en dehors du domicile. Il n'y a pas longtemps qu'elles se sont mises à travailler dans les marchés ». ❏

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers

Les négociations intergouvernementales sur les Directives volontaires (élaborées par la FAO et ses partenaires) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale se sont terminées avec succès à Rome au début de mars 2012.

Quatre-vingt-seize pays (plus l'Union européenne en tant qu'organisation membre de la FAO), des Ong, organisations de la société civile, organismes des Nations unies et autres organisations internationales, des associations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs et peuples autochtones, des représentants du secteur privé ont pris part à plusieurs cycles de négociation sur le texte des directives sous l'égide d'un Groupe de travail ouvert créé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Ces Directives volontaires seront examinées par le CSA pour adoption à Rome vers la mi-mai 2012. Elles ont été mises au point via un processus de consultation inclusif de grande envergure dans un contexte d'accapement accru de terres par des grosses sociétés et d'appropriation d'autres ressources naturelles.

Elles énoncent des principes et pratiques susceptibles d'aider les gouvernements et autres acteurs à administrer les droits fonciers, halieutiques et forestiers dans l'intérêt de leurs populations et de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement rural. Elles soulignent que toutes les politiques, tous les programmes et projets d'assistance technique déployés pour améliorer la gouvernance foncière à travers la mise en œuvre de ces directives doivent être conformes aux obligations existantes des États telles qu'elles découlent des instruments internationaux, notamment de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

L'égalité des sexes est reconnue comme un principe important de la mise en œuvre. Il est demandé aux États de faire en sorte que les femmes et les filles jouissent de l'égalité des droits fonciers et de l'égalité d'accès aux terres, aux pêches et aux forêts, indépendamment de leur situation au regard de l'état civil ou de leur situation matrimoniale.

Pour plus d'information, voir <http://www.fao.org/news/story/fr/item/128907/icode/> ❏

Dates

Ramya Rajagopalan
(icsf@icsf.net),
Consultante pour l'ICSF

Peuple de la terre et de la mer

Les pêcheurs autochtones constatent que les lois protégeant leurs droits coutumiers sont en conflit direct avec des lois sectorielles visant à favoriser l'exploitation commerciale des ressources naturelles

Patricio Igor Melillanca
(patricio@ecoceanos.cl), d'Ecoceanos, Chili. Cet article est basé sur un entretien pour le Projet Voices of Fishers de la FAO

La Baie de Mehuín, située à 800 km au sud de Santiago sur le Pacifique, est le cadre de vie de communautés de pêche et de pêcheurs plongeurs depuis des centaines d'années. Les Mapuche-Lafkenche sont établis là sur le littoral de la Région des Fleuves. Ils vivent de la pêche, de la récolte de coquillages et crustacés et de l'élevage de ressources benthoniques.

Les Mapuche-Lafkenche ont une relation complexe avec leur terre et leur environnement marin. Les ressources naturelles qui assurent leur survie physique et économique sous forme de nourriture et de biens matériels servent aussi leur vie culturelle, religieuse et spirituelle. Des produits récoltés, ils extraient aussi des ingrédients essentiels à usage médicinal. À certaines époques de l'année, l'eau de mer est utilisée comme remède traditionnel. Diverses algues (*Cochayuyo*, *luga...*) servent à traiter humains et animaux. Les médecins traditionnels et les *machis* (chamanes) font usage de nombreuses plantes curatives prélevées dans la bande littorale. Citons Boris Humoral Millanao, un leader Mapuche-Lafkenche, porte-paroles du Comité de défense de la mer de la communauté de Mehuín : « Ces produits naturels nous donnent la vie, la nourriture, l'économie ».

Cela permet à la communauté de faire du troc, du commerce (*trafkintun*). Le troc n'est plus le seul mode d'échange mais il reste pratiqué au sein de la communauté alors que la société chilienne mesure de plus en plus la valeur des choses en termes monétaires, laissant de côté l'intérêt collectif et les droits coutumiers.

Les droits coutumiers régissant l'utilisation de la terre ancestrale et des ressources aquatiques ont conforté les modes de vie traditionnels des Mapuche-Lafkenche pendant des générations. Il est essentiel aujourd'hui que ces droits soient garantis par une législation appropriée. Dans ce domaine, deux textes spécifiques ont fait avancer les choses : la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (n° 169, 1989) et la Loi n° 20.249 de novembre 2007, plus connue sous l'appellation *Loi Lafkenche*. Il s'agit maintenant d'obtenir que cette législation soit interprétée dans un sens qui renforce les droits coutumiers ; or elle est en conflit direct avec plusieurs lois sectorielles portant sur des ressources naturelles. Il y a notamment la législation relative à l'industrie minière qui prime sur la Loi indigène, et aussi sur presque toutes les autres. Sont également en cours d'élaboration le Code national de l'eau, la Loi relative aux forêts indigènes, la Loi sur la pêche. Ces législations sectorielles visent spécifiquement à favoriser l'exploitation de nouvelles ressources naturelles par divers intérêts économiques. Voici un exemple de la lutte contre des intérêts économiques privés.

Depuis quinze ans, il existe un conflit avec la CELCO (Celulosa Arauco y Constitución) à cause de ses atteintes aux droits humains. Elle possède notamment l'usine de pâte à papier de Valdivia située à 500 m de la rive sud du rio Cruces, dans la Région des Fleuves, en amont d'un sanctuaire naturel et à 40 km de la Baie de Mehuín où habitent les Mapuche-Lafkenche et d'autres communautés de pêche autochtones. L'usine fabrique chaque année 550 000 tonnes de pâte à papier destinée à l'exportation. C'est un processus hautement polluant qui génère de grandes quantités d'effluents chimiques toxiques. La compagnie prévoit de construire une grosse conduite de 40 km allant de l'usine à Mehuín, avec une extension sous-marine de 2 km qui déversera directement dans la mer, à une profondeur de 18 m, les rejets de cet établissement.

Le 24 février 2010, la COREMA (Commission régionale de l'environnement) autorisait la CELCO à construire cette grande conduite qui sera achevée dans deux ans. Parmi les populations

LABQUENCHE.BLOGSPOT.COM



Assemblée de leaders Mapuche-Lafkenche dans la Région de Bio Bio, Chili... Les droits coutumiers ont conforté les modes de vie traditionnels pendant des générations

L'État chilien décrit les Mapuche-Lafkenche comme un *peuple de la terre*. Cette interprétation les prive de droits coutumiers sur la mer et les ressources côtières.

affectées, il y a vingt communautés côtières de Lafkenche et les communautés de pêche traditionnelles de Mehuín, Cheuque, La Barra et Mississipi. Ce projet pourrait également avoir des répercussions négatives sur vingt autres communautés indigènes et un ensemble de communautés de pêche comptant environ un millier de personnes dans les baies et îles du voisinage. Le Comité de défense de la mer a fait appel de cette décision devant les tribunaux, en demandant que l'existence des Autochtones et leur droit de vivre sur la côte (garanti par la législation chilienne) soient protégés. La Cour suprême du Chili a rejeté cet appel. Ne pouvant obtenir justice, le Comité de défense de la mer a porté l'affaire devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme et réclamé des mesures de précaution urgentes et une ordonnance de suspension de cette construction.

La difficulté pour la communauté Mapuche-Lafkenche est maintenant de pouvoir constituer un mouvement pour défendre ses droits coutumiers et réclamer l'application de la législation qui protège ces droits contre des intérêts privés prédateurs. Pour cela, il sera indispensable que les communautés locales partagent leurs expériences et qu'on étudie bien la nouvelle législation pour l'interpréter dans le sens d'une meilleure protection des intérêts

Lafkenche. L'analyse de la *Loi Lafkenche* soulève plusieurs questions de fond, notamment celle de la définition du peuple Mapuche-Lafkenche.

Boris Hualme Millanao, un leader Mapuche, explique : « L'État chilien décrit les Mapuche-Lafkenche comme un *peuple de la terre*. Cette interprétation les prive de droits coutumiers sur la mer et les ressources côtières ; et on cherche à l'imposer par l'anthropologie et par le système éducatif, en faisant croire ainsi aux Lafkenche que cette loi s'applique uniquement à la terre. Si nous tenons à récupérer nos droits traditionnels, il faut remettre en cause cette façon d'interpréter les textes chez les pouvoirs publics et les sociétés privées concernées mais aussi au sein même de la communauté. Pour nos responsables communautaires, c'est bien là le plus grand défi ».

Ce ne sera pas un combat facile. Citons encore Boris Hualme Millanao : « Nous savons que cela aura un coût élevé. Ils vont nous emprisonner, invoquer la Loi anti-terroriste pour nous arrêter, créer toutes sortes d'autres difficultés. Il est clair cependant que nous ne devons pas nous laisser distraire par tel ou tel petit projet, ni par des gouvernants qui apportent des valises pleines d'argent pour prix de notre collaboration. Pour rester fidèles à notre mode de vie et défendre nos droits, nous ne devons jamais abandonner la partie ». ■

DOCUMENT

DÉCLARATION

Des femmes interpellent la CSW-ONU

Extrait de la Déclaration rédigée par les organismes suivants : **Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (APWLD)**, **Association pour les droits de la femme et le développement (AWID)**, **Coalition internationale pour la santé des femmes (IWHC)**, **Observatoire international des actions en faveur des droits des femmes (IWRAP Asie-Pacifique)**, **Femmes sous lois musulmanes (WMUML)/ campagne *La violence n'est pas notre culture***

Nous, les organisations et individus du monde entier soussignés, nous sentons vivement préoccupés et déçus par le fait que la Commission de la condition de la femme des Nations unies (CSW) ne soit pas parvenue à adopter les conclusions concertées à l'occasion de sa 56ème session. Cet échec a diminué la portée du travail, de l'énergie, du temps et des coûts considérables que les femmes partout dans le monde ont investi dans cette session de la CSW. La promotion des droits humains des femmes ne doit pas être mise en suspens à cause de batailles politiques entre États. Nous disons non à toute réouverture des négociations sur les accords internationaux déjà établis relatifs aux droits humains des femmes, et nous appelons l'ensemble des gouvernements à démontrer leur engagement en faveur de la promotion, la protection et le respect des droits humains et des libertés fondamentales des femmes.

Nous sommes particulièrement préoccupées d'apprendre que nos gouvernements ne sont pas parvenus à trouver un consensus sur la question des *valeurs traditionnelles*, au détriment des droits humains et des libertés fondamentales des

femmes. Nous rappelons aux gouvernements que, lors de la Conférence mondiale des droits de l'Homme qui se tenait à Vienne en 1993, tous les États membres des Nations unies ont accepté que « les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne ». Les gouvernements ne doivent pas tolérer des traditions, des arguments d'ordre culturel ou religieux allant à l'encontre des droits humains et des libertés fondamentales des personnes. Il y a plus de soixante ans que les Nations unies ont embrassé et adopté la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; et pourtant la relation entre valeurs traditionnelles et droits humains demeure hautement controversée. Nous affirmons que la Déclaration universelle des droits de l'Homme est non seulement « un idéal commun à atteindre pour tous les peuples et toutes les nations » mais également une norme commune d'évaluation de toutes les valeurs traditionnelles. La Déclaration universelle des droits de l'Homme incarne des valeurs traditionnelles positives partagées par cette communauté de nations, et cohérentes

avec la dignité inhérente à tout être humain. Nous rappelons aux gouvernements que, en vertu de la Charte des Nations unies, l'égalité des sexes a été proclamée droit fondamental de la personne humaine. Les États ne peuvent enfreindre la Charte des Nations unies en promulguant ou en appliquant des lois discriminatoires de manière directe ou par le biais de tribunaux religieux ; et ils ne peuvent permettre à d'autres acteurs privés ou groupes d'imposer leurs priorités religieuses fondamentalistes en violation de la Charte des Nations unies.

« Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits humains garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée. Toutes les pratiques culturelles ne sont pas conformes aux droits humains internationaux et, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de déterminer quelles pratiques culturelles peuvent être contraires aux droits humains, il faut s'efforcer en permanence de modifier ou de supprimer toute pratique adoptée au nom de la culture mais qui empêche toute personne de jouir de ses droits fondamentaux » (Déclaration de Mme Farida Shaheed, experte indépendante dans le domaine des droits culturels, lors de la 14^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, 31 mai 2010).

Il est notamment très inquiétant de constater que certains gouvernements ont invoqué des valeurs soi-disant *morales* pour priver des femmes de leurs droits sexuels et génésiques. Les droits sexuels et génésiques sont une dimension capitale, fondamentale de la pleine concrétisation de l'ensemble des droits des femmes ainsi que de l'égalité des sexes, du développement et de la justice sociale. La morale sociale et religieuse et les valeurs patriarcales ont servi à justifier les violations à l'encontre des femmes. La violence à l'égard des femmes, la coercition et la privation des protections juridiques et autres des femmes, le viol conjugal, les crimes d'honneur, la préférence pour la naissance de garçons, la mutilation génitale féminine, la dot ou le prix de la mariée, le mariage forcé et précoce et les viols correctifs de personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes sont des actes qui ont tous été justifiés en invoquant des *valeurs traditionnelles*.

Nous rappelons aux gouvernements que la CSW est, à l'échelon mondial, le principal organe de formulation de politiques consacré exclusivement à l'égalité entre les sexes et à la promotion de la femme dans le seul but de faire progresser les droits des femmes dans le champ politique, économique, civil, social et éducatif.

Elle a pour mandat de veiller à une pleine mise en œuvre des accords internationaux existants en matière de droits humains des femmes et d'égalité des sexes, tels qu'inscrits dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le programme d'action de Vienne, la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, la Déclaration et le programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que dans d'autres instruments juridiques internationaux relatifs aux aspects humanitaires et aux droits humains.

Texte complet disponible sur <http://amitie-entre-les-peuples.org/spip.php?article2248>

Entretien avec María Hernández Rojas, pêcheuse dans la communauté de Tárcoles, Costa Rica.

Vivienne Solis (vsolis@coopesolidar.org) de CoopeSolidar, Costa Rica

Maria, depuis combien de temps pêches-tu ?

Depuis maintenant quinze ans.

Quel est ton premier souvenir de la mer ?

L'envie d'y aller, de pêcher. Je me rappelle aussi l'une des premières sorties. Je suis tombée du *panga* (bateau) qui n'était pas du tout stable. Mais on était près du rivage et je savais nager : je n'ai pas eu peur.

Qui t'a appris à pêcher ?

Marcos, mon frère aîné ; d'abord avec une ligne. Il me disait : « Quand tu sens un *tironaso* (que ça tire bien), alors remonte vite ton fil ».

Que signifie pour toi la pêche et la mer ?

Je dirais que ça sert en tout cas à nous faire vivre. Et la mer me donne des sensations merveilleuses : j'y suis bien, c'est superbe.

Quels sont les problèmes des femmes dans ce secteur ?

La femme qui pêche a beaucoup de difficultés. C'est une activité pas facile par nature. Quand on sort en mer, il peut y avoir de la pluie, une tempête, et la marée et les vagues. Et il faut toujours essayer de progresser. Et si le bateau est endommagé, on doit réparer, acheter une nouvelle pièce, l'installer. Ce n'est pas toujours facile de s'occuper de tout ça !.

Pourquoi est-ce que la pêche est importante ?

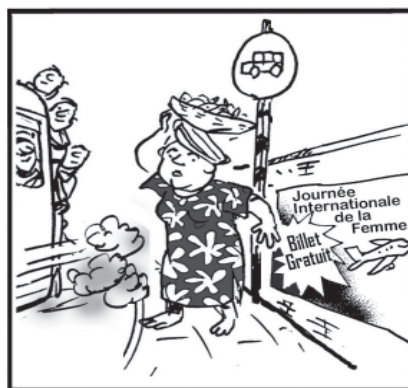
C'est important pour les enfants, la famille, pour nous aider à vivre notre vie aujourd'hui et dans l'avenir. Il serait bon que nos enfants sachent comment on pêchait dans le temps.

Une anecdote à partager ?

Je me souviens très bien du jour où je suis tombée du bateau. C'était un choc, certainement... J'ai mis le pied sur le sable, et j'ai à l'instant marché sur une raie, une grosse. C'était mou et glissant. J'ai vite sauté dans le bateau, et je suis tombée à la renverse. Je devais avoir environ 8 ans. 🐟

MAMA YEMAYA

« Réservé Journée de la femme »



PRÉSENTATION

Rapport sur le développement 2012 : Égalité des genres et développement

Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 426 p, ISBN 978-0-8213-8825

Ramya Rajagopalan
(icsf@icsf.net),
Consultante à l'ICSF

Ces derniers temps, les femmes ont certes marqué des points en matière de droits, de santé, d'accès à l'emploi, de conditions d'existence, mais des disparités persistent dans de nombreux domaines. La plus criante est l'écart entre le taux de mortalité des filles et des femmes et celui des hommes dans les pays en développement. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le surcroît de mortalité féminine est estimé chaque année à 3,9 millions de femmes. Ce *Rapport sur le développement mondial 2012* rappelle que la lutte contre ces disparités constitue un objectif de développement fondamental en soi. Une plus grande parité hommes-femmes peut accroître la productivité, faire bénéficier la génération suivante de meilleures conditions de vie associées au développement et rendre les institutions plus représentatives.

Il y a neuf chapitres répartis en trois parties. La première dresse un état des lieux ; la seconde traite des raisons des progrès et de la persistance des disparités ; la troisième expose le rôle et les objectifs souhaitables de l'action publique.

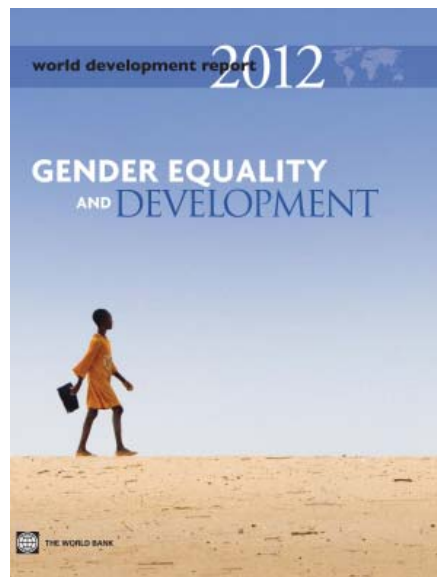
Ce document explore abondamment les inégalités dont souffrent les femmes, particulièrement celles qui peuvent se reproduire dans la génération suivante. Il se fonde sur un ensemble de recherches quantitatives sur les questions de genre, plus nombreuses et proposant des analyses sur de nouveaux aspects : l'emploi du temps, les violences domestiques, les risques de mortalité et la participation aux activités agricoles et à l'entrepreneuriat.

L'égalité des femmes et des hommes est importante en soi pour deux raisons : la possibilité pour une personne de mener la vie qu'elle choisit, à l'abri d'un dénuement absolu, est un droit fondamental de la personne humaine et devrait être offerte à tous, hommes et femmes. L'égalité entre les sexes contribue aux résultats économiques et à d'autres éléments essentiels du développement. Elle permet aussi aux femmes

de contrôler dans une plus large mesure les ressources du ménage, ce qui peut améliorer les perspectives de croissance des pays en modifiant la structure des dépenses au profit des enfants. Donner aux femmes les moyens de participer activement à la vie économique, politique et sociale peut entraîner un réaménagement des choix stratégiques et élargir l'éventail des membres de la société représentés par les institutions.

L'analyse explicite l'influence de la croissance économique, du fonctionnement des ménages, des marchés et des institutions sur les disparités hommes-femmes en matière d'éducation, de santé, de capacité à décider et agir, d'accès aux opportunités économiques. Les efforts nationaux doivent porter sur les quatre domaines d'action prioritaires suivants : 1) réduire le surcroît de mortalité féminine et combler les inégalités qui persistent dans le domaine de l'éducation, 2) améliorer l'accès des femmes aux opportunités économiques, 3) augmenter la capacité de décision et d'action des femmes au sein du ménage et de la société, 4) limiter la perpétuation des disparités entre les hommes et les femmes d'une génération à la suivante.

Version abrégée Fr : //siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/77781051299699968583/77862101315936231894/Over view-French.pdf



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006, Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan
ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)
MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel
IMPRIMÉ PAR
Nagaraj & Company Pvt. Ltd.,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et

pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.